



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

heure d'été et heure d'hiver

Question écrite n° 42205

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'augmentation du risque d'accident pour les piétons avec le passage à l'heure d'hiver. Alors que la France a changé d'heure dans la nuit du 26 au 27 octobre 2013, la sécurité routière met en garde les piétons contre le risque accru d'accidents sur la route. En effet, le passage à l'heure d'hiver fait coïncider les heures de pointe avec l'aube et le crépuscule, ce qui est dangereux puisque la fatigue des conducteurs se conjugue avec une visibilité amoindrie en raison de l'obscurité. En 2012, 36 % des accidents mortels de piétons ont ainsi eu lieu entre novembre et janvier. Une vigilance accrue est donc de mise pour l'ensemble des usagers à cette période. En conséquence, il lui demande si, au vu de ces constatations, il ne serait pas souhaitable d'abandonner le passage à l'heure d'hiver.

Texte de la réponse

Les usagers vulnérables, piétons et cyclistes, sont peu visibles des véhicules motorisés lorsqu'ils sont sur la voie publique : ils sont peu ou pas éclairés et peuvent se déplacer de façon imprévue sans le signaler. Ces éléments pénalisants sont accentués de nuit. Ainsi la période hivernale est un moment pendant lequel il convient d'appeler à une vigilance supérieure puisque les jours sont plus courts, et les déplacements quotidiens domicile-travail s'effectuent alors de nuit plutôt que de jour. A l'occasion du changement d'heure d'hiver, l'attention des usagers vulnérables est appelée chaque année sur les changements de conditions de visibilité liés au raccourcissement des jours en particulier pour les déplacements du matin. Il n'est pas envisagé d'abandonner le passage à l'heure d'hiver.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42205

Rubrique : Heure légale

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 novembre 2013](#), page 11768

Réponse publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 2129